

sud NAO Négociation à oublier

fevr 2019

Mercredi 6 février 2019 lors de la deuxième réunion de NAO, la direction nous a communiqué le montant que coûterait chacune des propositions de chaque organisation syndicale.

Le moins que l'on puisse dire c'est que nous allons de surprise en surprise avec cette entreprise!!

Dans une euphorie générale la fin de la réunion s'est soldée par ces propositions :

- Passage au coeff 160 dès 5 ans d'ancienneté au 01/04.

Cela concerne 88 personnes.



- 300 de chèques vacances avec 50€ pris en charge par le CSE et un paiement de la part des salarié-es d'en moyenne 20€.

Cela concerne 700 personnes.

- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat (Macron déguisée) .

100€ pour les coeff 140 à 240,
et 50€ pour les coeff de plus de 250.

Alors bien sûr, nous ne sommes pas en opposition sur le renouvellement des chèques vacances puisque nous l'avons suffisamment défendu, mais nous aurions souhaité 400€ comme nos collègues de Compiègne. Pour le dossier prime macron, comme communiqué dans notre dernier tract, nous avons fait un courrier à la direction de Webhelp qui nous avait répondu que cela dépendrait de chaque site. Donc nous devons négocier avec notre directeur .

Pour rappel de la loi concernant la prime macron:

*“En cas de décision unilatérale du chef d'entreprise, les modalités de versement doivent être arrêtées au plus tard **le 31 janvier 2019** puis communiquées aux représentants du personnel au plus tard le **31 mars**.*

Au-delà du 31 janvier, la décision de versement de la prime passe nécessairement par un accord d'entreprise.”

Un accord d'entreprise, il s'agit donc bien d'un accord hors NAO. Cette prime ne doit pas venir impacter notre enveloppe NAO d'autant qu'elle est défiscalisée.

Nos collègues dans le même secteur d'activité ont obtenu des primes très nettement supérieures.

ex: Les sites de, Teleperformance 600€, Bosch 300€, Coriolis, Arvato, Sitel...

Et Webhelp ne donnerait que 100€ en fonction du coefficient à ses salarié-es ?

Une fois de plus la direction se moque de nous, et ne respecte pas la loi macron.

Ces premières réunions sont assez inquiétantes quant au futur dialogue social que l'entreprise nous a vendu lors des élections.

Bien évidemment, nous sommes ouvert à la mise en place d'un accord d'entreprise digne de ce nom.

100€, même si nous sommes conscient que tout est bon à prendre, nous valons tout de même mieux que des miettes !

La casse de la loi et de nos conditions n'a que trop duré.



Syndicat sud PTT

55/57 avenue de la côte de nacre 14000 Caen

mail: sudwebhelpcaen@sudptt.org

FB: @syndicatsudwebhelp